



**PRÉFÈTE
DE LA GIRONDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cabinet
Direction des sécurités
Bureau des polices administratives**

CABINET DE LA PRÉFÈTE
DIRECTION DES SÉCURITÉS
BUREAU DES POLICES ADMINISTRATIVES
Pôle des entreprises domiciliataires
Mél : pref-entreprises-domiciliataires@girondgouv.fr

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

A remplir en vue de l'obtention de l'agrément pour exercer l'activité de domiciliataire d'entreprises.

L'agrément est délivré aux personnes qui satisfont aux conditions d'honorabilité prévues aux articles L. 123-11-3 et L. 123-11-4 du code de la santé publique. Ce contrôle d'honorabilité concerne les dirigeants et les associés détenant au moins 25 % des voix, droits de vote ou parts sociales de la société.

Je soussigné :

- Nom :
- Prénom :
- Dirigeant ou associé¹ de l'entreprise :

Atteste que je n'ai jamais fait l'objet d'une condamnation pour les motifs mentionnés aux 3°, 4° et 5° du II de l'article L. 123-11-3 du code de la santé publique².

Date et signature

¹ : rayer la mention inutile.

²: L'article 441-7 du code pénal punit de un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts, de falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ou de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.